

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 26 mars 2021**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

**Délibération n° 2021-83****Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Assainissement Régie avec TVA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2021.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, KHADIR Paul, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, CLERCX David donne procuration à BONNET Jean-Luc, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine
- **Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

**Secrétaire de Séance :** Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 assujetti à la TVA pour la compétence Assainissement exploitée en régie directe ;

VU la délibération n° 2021-33 du Conseil de Communauté du 26 février 2021 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ;

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2021 est voté :

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA dressé pour l'exercice 2021 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 2 292 940.09 €
- Section d'investissement : 2 624 383.84 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 mars 2021 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant le budget annexe Assainissement régie avec TVA 2021,

**- de voter le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2021 :**

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

**- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :**

- Section d'exploitation : 2 292 940.09 €
- Section d'investissement : 2 624 383.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mars 2021

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission

le - 2 AVR. 2021

et affichage le  
- 2 AVR. 2021

Le Président,



Didier BREMOND

